

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° PM 024/328

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
3 rue du cimetière
pour créer une tranchée télécom**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

DA SOLUTIONS

13 AVENUE D'AYGU

26200 MONTÉLIMAR

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour créer une tranchée télécom, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 3 rue du cimetière,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 25 novembre 2024 à 8h00 au samedi 14 décembre 2024

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 3 rue du cimetière pour créer une tranchée télécom organisée par "DA SOLUTIONS ". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "DA SOLUTIONS ".

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- le service des Polices
- DA SOLUTIONS

Par délégation du Maire,
Monsieur Loïc SONDAG, 5ème adjoint

Fait à La Flotte, le 19/11/2024

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

